

## AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

#### **I.1) NOM ET ADRESSES**

Commune de Saint-Avé, Mairie - Direction des affaires financières Service finances achats durables Place de l'Hôtel de Ville, 56890, Saint-Avé, F, Téléphone : (+33) 2 97 60 70 10, Courriel : [fad@saint-ave.fr](mailto:fad@saint-ave.fr), Fax : (+33) 2 97 44 58 91, Code NUTS : FRH04

##### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://marches.megalisbretagne.org>

Adresse du profil acheteur : <https://marches.megalisbretagne.org>

#### **I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**

#### **I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.megalisbretagne.org>

##### **Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

##### **Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <https://marches.megalisbretagne.org>

à l'adresse suivante : Commune de Saint-Avé, Mairie - Accueil- Place de l'Hôtel de Ville, Saint-Avé, F, Téléphone : (+33) 2 97 60 70 10, Courriel : [fad@saint-ave.fr](mailto:fad@saint-ave.fr), Fax : (+33) 2 97 44 58 91, Code NUTS : FRH04, Adresse internet : <https://marches.megalisbretagne.org>

#### **I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

#### **I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

### **SECTION II : OBJET**

#### **II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, pour la création d'un pôle sportif à Saint-Avé  
Numéro de référence : POLE SPORTIF

#### **II.1.2) Code CPV principal :**

Mots descripteurs : Equipement sportif, Terrain de sport

Descripteur principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

#### **II.2) DESCRIPTION**

##### **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Mots descripteurs : Equipement sportif, Terrain de sport

Code CPV principal : 71222000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71400000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71300000

Descripteur supplémentaire :

**II.2.4) Description des prestations :** Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la création d'un pôle sportif à Kerozer, commune de St-Avé. Les prestations de maîtrise d'œuvre ne sont découpées ni en tranches ni en lots; elles se déroulent en deux phases. Phase 1 : études pour la création de terrains de sports, la construction d'un bâtiment tribune-vestiaire, les aménagements extérieurs et les équipements lourds. Phase 2 : études pour la construction d'une salle multisports et d'un pôle sports de raquettes; études pour la création éventuelle de deux courts de tennis extérieurs, l'extension éventuelle du parking et la clôture générale éventuelle du site. Part de l'enveloppe prévisionnelle estimative affectée aux travaux (à titre indicatif) : 3 953 000 euros HT pour la phase 1; 4 099 000 euros HT pour la phase 2 ; 402 000 euros HT pour travaux optionnels de la phase 2. Un détail des prestations figure au règlement de consultation.

##### **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.10) Critères de sélection des participants :**

Les candidats seront sélectionnés en fonction des garanties juridiques, des capacités professionnelles, techniques et financières, selon les critères suivants : Pertinence de la composition de l'équipe; Adéquation des références réalisées et présentées; Qualité de la note d'organisation et de motivation; Capacités économiques et financières. Les critères et renseignements à fournir sont détaillés dans le règlement de la consultation. Les renseignements à communiquer seront reportés sur la fiche de synthèse contenue dans le dossier de la consultation (à télécharger sur <https://marches.megalisbretagne.org>). En cas de groupement: l'attribution se fera à un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

#### **III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

##### **III.2.1) Informations relatives à la profession :**

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : architecte, urbaniste, architecte paysager, ingénierie (fluides, structure, voirie réseaux divers, acoustique, développement durable), OPC. Les candidatures admises seront celles soit d'un architecte soit d'une équipe comportant au moins un architecte mandataire. Mission de base complète et mission complémentaire éventuelle : OPC.

### **SECTION IV : PROCEDURE**

#### **IV.1) DESCRIPTION**

##### **IV.1.2) Type de concours**

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

##### **IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :**

##### **IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :**

1-Adéquation et conformité du projet aux exigences du programme et au niveau de fonctionnalité des équipements, organisation des terrains et des bâtiments dans le site, capacités d'extension : 30%. 2- Compatibilité de l'estimation du coût des travaux du projet présenté eu égard à la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 30%. 3-Qualités architecturales, urbaines et esthétiques du projet : des bâtiments et des espaces, relation entre eux et au site : 20%. 4-Qualités et performances acoustiques, thermiques, énergétiques et environnementales, pérennité des ouvrages : 20%

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

##### **IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

20 octobre 2017 - 17:00

##### **IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

Date : 1.e.r décembre 2017

##### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :**

français

#### **IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY**

##### **IV.3.1) Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Chaque concurrent sélectionné ayant remis une prestation conforme au règlement du concours recevra une prime d'un montant maximal de 20 000 euros hors taxes. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat (la prime versée au lauréat sera déduite des honoraires de maîtrise d'œuvre).

##### **IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :**

La prime est allouée aux candidats sur proposition du jury. Le jury se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des candidats dont les prestations remises, avant audition éventuelle, seraient jugées incomplètes ou non conformes au règlement de concours ou au programme. Le versement de la prime aux candidats s'effectuera sur la base de la proposition du jury dans un délai de 30 jours, à compter de la date à laquelle le jury remettra le procès-verbal d'examen complet des prestations et formulera son avis motivé. Le règlement de concours associé à la proposition du jury servira de justificatif pour la mise en paiement de l'indemnité.

#### IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours :  
oui

#### IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

#### IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

### **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concours restreint organisé après une sélection de candidats dans les conditions définies aux articles 88, 89 et 90 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre en application de l'article 30-i-6° du même décret, après négociation avec le ou les lauréats. L'architecte ou le cabinet d'architecture, mandataire, ne pourra pas être membre de plusieurs groupements. Pour les prestations secondaires (bureaux d'étude structure, thermique et fluides, économiste, Vrd...), le candidat aura la possibilité de participer au concours en agissant en qualité et de membre d'un ou de plusieurs groupements. Financement : budget(s) de la commune. Présentation et modalités de remise des candidatures : se reporter au règlement de consultation à télécharger sur <https://marches.megalisbretagne.org>.

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 3, contour de La Motte, 35000, Rennes, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Fax : (+33) 2 99 63 56 84, Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Immeuble Skyline 22, mail Pablo Picasso BP 24209, 44042, Nantes Cedex 1, F, Téléphone : (+33) 2 53 46 79 83, Courriel : [paysdl.ccira@direccte.gouv.fr](mailto:paysdl.ccira@direccte.gouv.fr), Fax : (+33) 2 53 46 79 79

##### VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : greffe du tribunal administratif, 3, contour de La Motte, 35000, Rennes, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr), Fax : (+33) 2 99 63 56 84

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

2 août 2017